

OBJET : AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION CADRE
AVEC L'AGENCE D'URBANISME EPURES POUR L'ANNÉE 2026

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 10 février 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260217-20260217_CC_D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 26/02/2026



Présents : René AVRIL, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Didier DUQUESNE, Joël EPINAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Gérard BAROU par Didier DUQUESNE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Pierre BARTHELEMY à Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB à Gérard VERNET, Roland BOST à Jocelyne BARRIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Thierry HAREUX, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Evelyne CHOUVIER à Claudine COURT, Bernard COTIER à Jean-Paul FORESTIER, Béatrice DAUPHIN à Jean-Baptiste CHOSSY, Géraldine DERGELET à Cécile

MARRIETTE, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUMAS à Julien DEGOUT, Stéphanie FAYARD à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Carine GANDREY à Thierry MISSONNIER, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Dominique GUILLIN à André BARTHELEMY, Anne JOUANJAN à Marie-Thérèse GIRY, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à René FRANÇON, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Alain LAURENDON, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents : Pierre CONTRINO, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Gilles THOMAS

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	96
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	27
Nombre de membres absents :	5
Nombre de votants :	123

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence aménagement de l'espace,

Vu la délibération du 2 mars 2021 relative à la charte partenariale et la convention cadre avec l'agence d'urbanisme Epures,

Loire Forez agglomération adhère à Epures, l'agence d'urbanisme des territoires ligériens, et bénéficie de ses services d'ingénierie mutualisée pour ses politiques d'aménagement et de développement. Les autres partenaires sont nombreux : Etat, Département de la Loire, Saint-Etienne Métropole, Communautés de communes de Forez-Est, du pays entre Loire et Rhône et des Monts du Pilat, syndicat mixte du SCoT sud Loire, communes qui ont fait le choix d'adhérer, chambre de commerce et d'industrie, SIEL territoire énergie Loire, Université Jean Monnet...

L'ensemble des missions d'Epures s'inscrit dans un programme partenarial mutualisé. Celui-ci est construit annuellement par l'Agence d'urbanisme au bénéfice et pour le compte de ses membres. Cette dernière réalise, un certain nombre de missions qui permettent la définition, la coordination, l'étude de la faisabilité et la gestion de projets de développement urbain, économique et social conformément à l'article L.132-6 du Code de l'urbanisme.

Ce programme partenarial s'articule autour de 2 types de missions :

- les missions du socle partenarial qui visent à permettre aux partenaires de bénéficier d'outils mutualisés, d'éléments d'observation utiles à tous, dans la prise de décision politique ;
- les missions transversales d'ingénierie et d'expertise thématiques en accompagnement de ses partenaires.

Conformément aux termes de la charte partenariale et de la convention cadre liant Loire Forez agglomération et l'agence d'urbanisme Epures, le calcul du financement à l'agence en 2026 se décompose de la manière suivante :

- la cotisation statutaire, fixée chaque année par les instances de l'agence d'urbanisme, conformément à la charte partenariale. Cette cotisation s'élève à 1,60 €/habitant en 2026, soit 191 605 € pour Loire Forez agglomération inscrits au budget de fonctionnement ;
- la subvention complémentaire pour des actions complémentaires demandées par les membres, inscrites au programme partenarial. En 2026 cette participation s'élève à 184 058 € pour Loire Forez agglomération, inscrits au budget d'investissement.

En 2026, Loire Forez agglomération a un intérêt marqué sur différentes missions inscrites au programme partenarial de l'Agence et notamment sur :

- Poursuite de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;
- Appui à l'élaboration du programme local de l'habitat ;
- Appui à l'élaboration du plan de mobilité.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'avenant annuel à la convention cadre passée avec l'agence d'urbanisme Epures, pour l'année 2026,
- approuver le montant de la participation complémentaire de 184 058 € à verser à l'agence d'urbanisme Epures au regard du programme partenarial 2026, en application de cet avenant,
- autoriser le Président à signer ce dernier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve l'avenant annuel à la convention cadre passée avec l'agence d'urbanisme Epures, pour l'année 2026,
- approuve le montant de la participation complémentaire de 184 058 € à verser à l'agence d'urbanisme Epures au regard du programme partenarial 2026, en application de cet avenant,
- autorise le Président à signer ce dernier.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 février 2026
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,